



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 03 octobre 2019	
Nombre de conseillers : - En exercice : 36 - Présents : 25 - Votants : 35	L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre, le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt six septembre, s'est réuni en séance publique à la Marjolaine à Bourg Saint Andéol, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président
Vote : - Pour : 34 - Contre : 1 - Abstention : 0	Titulaires présents : MM. ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BOUCHON Michel – BOULAY Marc – Mme BOUVIER Mireille – MM. CHAZAUT Bernard – COAT Jean François – CROIZIER Jean Paul – Mme DALLARD Bernadette – M. DE VAULX François – Mmes DUMARCHE Brigitte – FORTOFFER Martine - Mme LANDRAUD Maryline – M. LAVIS Christian – Mmes MAITREJEAN Régine – MALFOY Christine --MATHON Christophe - MAULAVE Christian – Mme PREVOT Michèle – MM. RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mmes ROSIN Isabelle – VALETTE Catherine – MM.VERMOREL André – VERON Thierry
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents avec droit de vote : François DE VAULX (Procuration de Jean Noel BIANCHI) - Michel BOUCHON (Procuration de Sonia ROBASTON) – Jean François COAT (Procuration de Jean-Marc SERRE) - CROIZIER Jean Paul (Procuration de Brigitte GUIGUE PUJUGUET) -Bernadette DALLARD (Procuration de Jacques GIRAUD) - Maryline LANDRAUD (Procuration de Christine GARCIA) – Régine MAITREJEAN (Procuration de Patrick GARCIA)- Roland RIEU (Procuration de Monique GARIN)- Christian LAVIS (Procuration de Christel PEZZOTTA) – Michèle PREVOT (Procuration de Serge MARTINEZ)
Délibération N° 2019-097B	Absents excusés : Jean Noel BIANCHI - Brigitte GUIGUE PUJUGUET - Christine GARCIA - Patrick GARCIA - GARIN Monique - Jacques GIRAUD - Serge MARTINEZ - PEZZOTTA Christel – Sonia ROBASTON - Jean Marc SERRE Absents : Denis RANCHON
Objet : Assainissement collectif- Validation du plan de lissage des tarifs publics de l'assainissement collectif	

Vu

- La délibération en date du 22 novembre 2018 approuvant les tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2019.

Considérant

- Que la Communauté de Communes a la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Que la Communauté de Communes a la volonté d'uniformiser les tarifs aux usagers entre les différentes communes sur plusieurs années afin de permettre à la

collectivité de porter les futurs investissements structurés à sa compétence.

- Que la Communauté de Communes souhaite également amortir le passage sur certaines communes en délégation de service public.
- Qu'il est nécessaire de fixer les évolutions de tarifs sur les différentes communes afin d'atteindre un tarif unifié le 1^{er} janvier 2025.
- Que la commission politique de l'eau en date du 2 juillet 2019 a émis un avis favorable sur le plan du lissage.
- Que le plan de lissage et les propositions de tarifs sont les suivants :

Part consommation par m3	Pour mémoire Tarifs 2019	Tarifs proposés à compter du 1 ^{er} janvier de l'année					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bidon	0,105 €	0,216 €	0,327 €	0,439 €	0,550 €	0,662 €	0,773 €
Bourg-Saint-Andéol	0,574 €	0,607 €	0,640 €	0,674 €	0,707 €	0,740 €	0,773 €
Gras	0,489 €	0,539 €	0,589 €	0,639 €	0,689 €	0,739 €	0,773 €
Larnas	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €
Saint-Just-d'Ardèche	0,542 €	0,583 €	0,625 €	0,667 €	0,708 €	0,750 €	0,773 €
Saint-Marcel-d'Ardèche	0,737 €	0,803 €	0,870 €	0,937 €	0,687 €	0,753 €	0,773 €
Saint-Martin-d'Ardèche	0,407 €	0,473 €	0,540 €	0,607 €	0,673 €	0,740 €	0,773 €
St Montan	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €
Viviers	0,573 €	0,606 €	0,639 €	0,673 €	0,706 €	0,739 €	0,773 €
SIVU Cité	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €
Part abonnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tarif unique	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre

- Fixe le plan de lissage et approuve les tarifs de l'assainissement collectif de la manière suivante

Part consommation par m3	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier de l'année					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bidon	0,216 €	0,327 €	0,439 €	0,550 €	0,662 €	0,773 €
Bourg-Saint-Andéol	0,607 €	0,640 €	0,674 €	0,707 €	0,740 €	0,773 €
Gras	0,539 €	0,589 €	0,639 €	0,689 €	0,739 €	0,773 €
Larnas	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €
Saint-Just-d 'Ardèche	0,583 €	0,625 €	0,667 €	0,708 €	0,750 €	0,773 €
Saint-Marcel-d'Ardèche	0,803 €	0,870 €	0,937 €	0,687 €	0,753 €	0,773 €
Saint-Martin-d'Ardèche	0,473 €	0,540 €	0,607 €	0,673 €	0,740 €	0,773 €
St Montan	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €
Viviers	0,606 €	0,639 €	0,673 €	0,706 €	0,739 €	0,773 €
SIVU Cité	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €	0,773 €
Part abonnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tarif unique	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €

- **Charge** Monsieur le Président de notifier aux exploitants la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à adopter toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
 Jean Paul CROIZIER

